

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-09/67C

Objet : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE ANIMALE : RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE POUR L'ANNÉE 2025.

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Sud Roussillon à Latour-Bas-Elne, sous la présidence de François BONNEAU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	34
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	26		Abstention :	0

Présents :

Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pascal RENAUD, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Alison BALESTRIERI donne pouvoir à René MONTALAT
Thierry DEL POSO donne pouvoir à Carole DEL POSO
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Marie-Ange DESTAVILLE
Christophe MANAS donne pouvoir à Aline COGEZ
Jean ROMEO donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Adeline SERRET-SUMALLA donne pouvoir à Katia ROMAGOSA
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Magali ROUGÉ
Jean-Pierre THOLLET donne pouvoir à Sylvie TORRES
Alain GIRBAL, Pascale GUICHARD, Thierry SIRVENTE

Absents excusés :

Secrétaire de séance

Myriam DARDENNE

Date de convocation : 23 septembre 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'obligation pour le concessionnaire de produire chaque année un rapport qui comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L3131-5 et R3131-2 et suivants,

Considérant que le groupe SACPA, délégataire du service public de gestion de la fourrière animale depuis le 12 avril 2023, nous a ainsi transmis son rapport pour l'année 2025, ci-annexé.

Considérant qu'au regard du rapport 2025, le concessionnaire est intervenu 114 fois contre 94 en 2024, pour 102 animaux recueillis contre 84 en 2024 et 818 jours d'hébergement contre 729 en 2024.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

PREND ACTE dudit rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260930-2026-09-67C-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026



16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114